



Comment être sûr de récupérer mon argent

Par **reversion**, le **09/07/2007** à **16:25**

Bonjour,rnrnSi tout se passe bien nous devrions passer chez le Notaire d'ici fin de l'année (affaire difficile tribunal etc) mais il se trouve que depuis notre premier passage chez celui-ci où il avait établi l'actif et le passif j'ai dû aider ma mère à rembourser le surrendettement, c'est moi qui est payer entièrement les frais concernant le décès de mon défunt père alors que nous sommes 5 enfants + 2 d'un premier mariage et j'ai toutes les preuves de celà alors j'amerai savoir si lors de la succession (sachant que je compte refuser celle-ci) est-ce que les personnes qui l'accepteront et qui par conséquent devront régler les dettes qui restent devons me rembourser car j'ai bien peur de faire avoir c'est moi qui est tout réglée et les autres n'ont même pas levé le petit doigt pour aider ma mère que puis-je faire ? puis-je me faire assister d'un avocat lors de la signature chez le notaire ?merci d'avance pour vos réponse

Par **hanan**, le **09/07/2007** à **18:12**

bonjour, rnrnrn biensur que vous pouvez vous faire assister d'un avocat lors de la signature du refus de la succession.rnrnmais la refusant, et sauf erreur de ma part, j'ai bien peur que vous ne pouvez prétendre à un quelconque remboursement des frais engagés par vous quant à la prise en charge financière lors du décès de votre père.